

Que dit la loi ?

Le 4 août 2007 a été votée par le Parlement la loi dite « Relative aux libertés et responsabilités des universités ». Personne n'a jamais dit que l'université allait bien en ce moment. Mais les arguments prônés par le gouvernement pour faire passer sa réforme sont mensongers. La loi d'autonomie, dernière étape en date du processus de privatisation de l'enseignement supérieur, introduit massivement les intérêts privés dans la gouvernance et le financement des universités. Il ne s'agit donc pas de « rupture » mais bien de continuité. Les enjeux réels de cette nouvelle loi sont très graves.

Les lycéens sont autant voire d'avantage concernés que les étudiants par cette loi. Car pour beaucoup d'entre nous, nous sommes de futurs universitaires et les modifications apportées à l'enseignement supérieur (hausse des frais d'inscriptions, professionnalisation progressive de toutes les filières...) nous toucherons particulièrement lorsque nous arriverons sur les bancs de la fac.

Des prises de décisions encore moins démocratiques :

Aujourd'hui, l'administration des universités est composée de 3 conseils : le Conseil Scientifique (CS), et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) détiennent le pouvoir de proposition, le Conseil d'Administration (CA) détient le pouvoir décisionnel. Désormais, le CS et le CEVU perdent toute initiative et seront simplement consultés, au profit d'un CA tout-puissant (Art. 8 et 9).

La représentativité des personnalités extérieures, nommées par le Président de l'université, est augmentée au dépend des personnels BIATOSS et des étudiants. De plus, le nombre de membres au CA est réduit de 2 à 3 fois, accentuant ainsi une centralisation du pouvoir au profit direct du Président. En bon chef d'entreprise, celui-ci pourra :

- Gérer la masse salariale : droit de veto sur les recrutements, attributions de primes, recrutement d'étudiants (sous-payés) pour des activités de tutorat et de service en bibliothèque, recrutement de contractuels pour toutes tâches (Art. 19 et 22),
- Avoir une voix prépondérante lors d'une égalité de voix au CA (Art. 7).

Nouveaux financements :

C'est sûr, l'université manque de moyens depuis de nombreuses années. Cela est dû désengagement financier de l'Etat (seules 80% du budget -déjà insuffisant- voté par celui-ci est versé). Voici les solutions qui nous sont proposées :

-Transfert de la pleine propriété des locaux publics à l'université. Celle-ci pourra les vendre ou les louer (alors qu'ils sont déjà en nombre et en état insuffisant) (Art. 32 et 33).

-L'université doit trouver par elle-même ses propres ressources financières. L'une d'elles est l'investissement des entreprises privées (art. 28). Celles-ci, ayant une place plus importante dans les prises de décisions au sein du conseil d'administration, influenceront forcément les orientations budgétaires de l'université. Les filières qui ne les intéressent pas verront forcément leurs financements diminués, jusqu'à une disparition possible de celles-ci (art. 14). De plus, est à

craindre une remise en cause de l'indépendance des cursus universitaires vis-à-vis des entreprises qui les financeront.

-Le dernier moyen : la hausse des frais d'inscription ! Celle-ci, censée « responsabiliser les étudiants », va surtout pérenniser une inégalité sociale dans l'accessibilité aux études supérieures. Rappelons qu'aujourd'hui l'université est le dernier lieu où l'on peut accéder aux études supérieures de manière plus ou moins abordable. Notre ancien Premier ministre n'est pas de cet avis : « *Il faudra trouver d'autres sources de financement pour nos universités [...] La seule solution crédible [...] repose sur une augmentation considérable des frais de scolarité* » (Discours sur l'enseignement supérieur, fév. 2007, Dominique de Villepin).

De plus, l'embauche de contractuels sera généralisée (art. 19). Pour le personnel technique et administratif, leurs conditions de travail n'en seront que plus précarisées (salaires plus bas, flexibilité augmentée) laissant un peu plus à l'abandon une université en ruine.

Pour le personnel enseignant, une concurrence s'accroîtra, où chacun devra négocier son salaire. Les moins bons et moins connus seront précarisés et certains grands pontes de l'enseignement seront privilégiés. L'inégalité dans la qualité de l'enseignement sera donc généralisée et institutionnalisée, mettant en place des facs de secondes zones et des facs d'excellences.

Mise en place d'une présélection :

La simple obtention du baccalauréat ne suffira plus à rentrer à l'université (art. 20). Des formalités¹ devront être remplies : questionnaires détaillés, présentation de dossier avec lettres de motivation, entretiens avec des enseignants etc.

Xavier Darcos (ministre de l'éducation nationale) et Valérie Pécresse (ministre de l'enseignement et de la recherche) ont ressorti de leurs cartons le dossier sensible de l'orientation, maillon faible du système éducatif et facteur d'angoisse chez les parents et les enfants. Les deux ministres de l'Education et de l'Enseignement supérieur ont présenté une - petite - réforme du « service public d'orientation » visant à améliorer la découverte des métiers et des formations, et à fluidifier le passage du lycée vers l'enseignement supérieur. Au collège, il s'agit surtout de faire découvrir aux élèves les métiers et les formations (« Les Echos » du jeudi 25 octobre). « A terme, aucun élève ne quittera le collège sans avoir passé dix jours dans une entreprise », précise le communiqué.

Une bonne quarantaine d'universités se mobilisent actuellement par le biais d'assemblées générales, de la grève et du blocage. Celle de Caen a voté pour les revendications suivantes :

L'abrogation inconditionnelle et immédiate de la loi dite d'autonomie.

La défense des statuts de la fonction publique.

La satisfaction des besoins sociaux fondamentaux de toutes et tous, notamment par la gratuité des services publics (santé, logement, éducation, transport, eau, électricité, communication...)

MANIFEST'ACTION LE JEUDI 22 NOVEMBRE 14H RENDEZ-VOUS PHENIX

¹ Formalités initiées par le dispositif Goulard ainsi que le rapport Hetzel